

REGATE DES  
**BANCS**  
DE FLANDRE  
09-10 SEPTEMBRE 2023

**Régate des Bacs de Flandre 2023  
Dunkerque – 09-10 Septembre 2023**

# Instructions de course

*Article 1*  
L'objectif de la régate est de permettre à tous les plaisanciers de découvrir les plaisirs de la voile et de participer à une compétition sportive et conviviale.

*Article 2*  
La régate est ouverte à tous les plaisanciers possédant un permis de navigation en mer.

*Article 3*  
Les participants doivent être inscrits avant le début de la régate.

*Article 4*  
Les participants doivent respecter les règles de sécurité en mer.

[www.dauphinsdk.org /](http://www.dauphinsdk.org/)

[www.lesbancsdeflandre.free.fr](http://www.lesbancsdeflandre.free.fr)



*www.lesbancsdeflandre.free.fr*

# INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2021-2024

## Les Bancs de Flandres 09-10 septembre 2023 Les Dauphins

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

### 1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile

### 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau selon la procédure description suivante : Envoi du pavillon L sur le bateau CC puis utilisation de la VHF (canal de course).

### 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est Club House des Dauphins

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF <numéro canal>.

### 4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

### 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé Club House des Dauphins

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **60 minutes** après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.

5.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

### 6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses

	Samedi 09/09	Dimanche /09
Briefing Skipper au club House	12 :00	9h
1 er signal d'avertissement	14 :45	10h15
HN Osiris – parcours côtier	1	1
Remise des prix – terre plein club		Dés que possible

6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore **cinq minutes** au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

### 7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont les suivants :

Classe	Pavillon à porter dans le pataras	Pavillon affiché sur le bateau comité
HN1	<b>C</b>	<b>Les Dauphins</b>
HN2	<b>N</b>	<b>Les Dauphins</b>

Le numéro de cagnard, et le pavillon BDF seront fournis par le bureau d'accueil au moment de l'engagement contre caution de 20 Euros. Il sera à restituer avec la déclaration d'arrivée.

8. ZONES DE COURSE voir plan en annexe

Parcours côtier : entre le port de Dunkerque et la frontière Belge

**La zone de départ pour les Osiris sera définie lors du briefing skipper**

**9. LES PARCOURS**

9.1 Les parcours sont décrits et remis à chaque concurrent les samedi 19 et dimanche 20 septembre à lors du briefing.

9.2 **Parcours Côtiers :**

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon « D », si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

**10. MARQUES**

10.1 Les marques de départ, de parcours et de dégagement, de changement de parcours et d'arrivée sont :

Marque de départ **CYLINDRIQUE BLANCHE**  
Marque de dégagement **CYLINDRIQUE BLANCHE** (marque n°1 des J80 celle au vent la plus à droite)  
Marque d'arrivée : Jaguar

**11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES Non applicable**

**12. LE DEPART**

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.

12.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 5 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

12.3 Un bateau du Comité de Course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS , UFD ou BFD au plus tôt 1 minute après le signal de départ sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 60.1(b)).

**13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS Non applicable**

**14. L'ARRIVEE**

Il appartient à chaque bateau d'assurer avec rigueur son auto-pointage horaire lorsqu'au passage de la Bouée Jaguar la position de celle-ci est relevée dans le 180° et à moins de 0.1 nm , l'heure officielle légale étant donnée par le GPS. et cela en venant de la dernière marque

Chaque skipper devra remettre dès que possible le document « déclaration d'arrivée » Annexe 2 au secrétariat du jury situé aux Dauphins

**15. SYSTEME DE PENALITE**

15.1 Pénalité : différente de la RCV 44.1 – 1 tour

15.2 Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

**16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**

Type de parcours	Temps cible	Temps limite 1 <sup>er</sup> pour finir	Fermeture de ligne d'arrivée
Côtier	néant	néant	Samedi : 19h00 Dimanche : 15h30

**Le président du comité de course se réserve le droit de prolonger l'heure de fermeture de la ligne d'arrivée.**

## 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

### 17.1 Toutes les réclamations seront instruites le dimanche

17.2 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au **club house des Dauphins**. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

17.3 Des avis seront affichés dans les **30 minutes** suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située **club house des Dauphins**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

17.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs
- Evacuation des détritrus
- Limitation de sorties de l'eau
- Communication radio et téléphone
- Equipement de plongée et housses sous-marine de protection

17.6 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :

- a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,
- b. pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée

Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.

## 18. CLASSEMENT

18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps

HN	Temps sur temps sans coefficient de vent léger
----	--

18.3 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, à [heure], et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

18.4 Les classes sont divisées comme suit :

HN	
HN2	Jusqu'à 17 net inclus
HN1	17.5 net inclus et plus

Si moins de 5 bateaux en HN1 ou HN2, les 2 classes sont fusionnées

## **19. REGLES DE SECURITE**

19.1 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Le canal VHF utilisé en course est le **77**

19.4 Utilisation du Bout dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

## **20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT**

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## **21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

21.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, à **20h00**. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises **jusqu'au briefing du Dimanche matin**

**22. BATEAUX OFFICIELS Non applicable**

**23. ACCOMPAGNATEURS Non applicable**

**24. EVACUATION DES DETRITUS**

Les débris doivent être gardés à bord des bateaux

**25. EMBLEMES Non applicable**

**26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU Non applicable**

**27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION Non applicable**

**28. PRIX**

Les prix distribués seront : **Coupes et lots**

**Remise des Prix le dimanche dès que possible - Terre plein des Dauphins**

## **ARBITRES DESIGNES**

Président du Comité de Course

Président du Jury



## **ANNEXE « PRESCRIPTIONS FEDERALES »**

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016

Applying to foreign competitors

**RRS 64.3 (\*)**:

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

**RRS 67 (\*)**:

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

**RRS 70.5 (\*)**:

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

**RRS 78 (\*)**:

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

**RRS 86.3 (\*)**:

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

**RRS 88 (\*)**:

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

**RRS 91 (\*)**:

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

**APPENDIX R (\*)**:

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr)

## ANNEXE ZONE DE COURSE



### SECURITE – SAFETY

- Priorité absolue au trafic commercial dans les chenaux d'accès aux ports Est et Ouest.
- Faire attention au feu lumineux régulant l'accès et la sortie du port Est. Une veille de VTS Dunkerque sur le canal 73 de la VHF est recommandée.

## Déclaration d'arrivée Bancs de Flandre Courses du Dimanche

A remettre au bureau d'accueil dès votre arrivée et, au plus tard, une heure après la fin de course officielle.

**Cagnard n°**

**Nom du bateau**

**Nom du skipper**

Je soussigné, skipper du voilier, déclare sur l'honneur avoir effectué le parcours en respectant les règlements de l'I.S.A.F, de la F.F.V. et des instructions de course et avoir coupé la ligne d'arrivée à :

Course	Heure d'arrivée (*) HH:MM:SS (ou DNS – DNF)	Devant le bateau	Derrière le bateau
1			
2			
3			
4			

**(\*) L'heure déclarée doit être celle donnée par le GPS.**

(en général, l'heure peut être affichée et figée en appuyant sur le bouton Mark du GPS)

A défaut de GPS, l'heure déclarée doit être celle lue à votre montre réglée sur l'heure officielle de France Inter (4ème top). En aucun cas, votre montre ne devra être dérégulée entre l'arrivée et l'heure prévue de proclamation provisoire des résultats afin de pouvoir être présentée à la demande du jury.

**Heure GPS**  **Heure montre**

**Réclamations**

**Signature  
skipper**

**Numéro  
portable  
skipper**



## Déclaration d'arrivée Bancs de Flandre Courses du Samedi

A remettre au bureau d'accueil dès votre arrivée et, au plus tard, une heure après la fin de course officielle.

**Cagnard n°**

**Nom du bateau**

**Nom du skipper**

Je soussigné, skipper du voilier, déclare sur l'honneur avoir effectué le parcours en respectant les règlements de l'I.S.A.F, de la F.F.V. et des instructions de course et avoir coupé la ligne d'arrivée à :

Course	Heure d'arrivée (*) HH:MM:SS (ou DNS – DNF)	Devant le bateau	Derrière le bateau
1			
2			
3			
4			

**(\*) L'heure déclarée doit être celle donnée par le GPS.**

(en général, l'heure peut être affichée et figée en appuyant sur le bouton Mark du GPS)

A défaut de GPS, l'heure déclarée doit être celle lue à votre montre réglée sur l'heure officielle de France Inter (4ème top). En aucun cas, votre montre ne devra être dérégulée entre l'arrivée et l'heure prévue de proclamation provisoire des résultats afin de pouvoir être présentée à la demande du jury.

**Heure GPS**  **Heure montre**

**Réclamations**

**Signature  
skipper**

**Numéro  
portable  
skipper**